

# La charia et le racisme s'installent sur les lieux de travail

EN FRANCE, IL N'Y A AUCUN PROBLÈME AVEC L'ISLAM ET L'IMMIGRATION!



L'autre soir, nous discussions de choses et d'autres avec quelques amis syndicalistes. Un premier me fera état de certaines situations venues dernièrement devant les prud'hommes, ou allant probablement s'y retrouver prochainement.

Un premier exemple : un salarié a été totalement débouté de ses demandes. Il a même été condamné à versé un article 700 du CPC.

## Pourquoi ce débouté intégral ?

Après que devant le bureau de conciliation l'employeur ait proposé une transaction (un compromis) de 4000 euros, le salarié a demandé à le rencontrer. Reçu par le patron, dans le bureau de ce dernier, le salarié a proposé une transaction, et quelle transaction ? L'homme a réclaté à l'employeur...4000 euros... plus trois mille.

– *Quatre mille plus trois mille, c'est pas une transaction ça, lui a rétorqué l'employeur, un Juif.*

Vous me demanderez pourquoi je vous donne cette précision. Vous allez tout de suite comprendre.

– *le Coran nous l'interdit. On peut pas faire une transaction avec un Juif.*

– *peux-tu répéter ce que tu viens de me dire, lui a demandé l'employeur.*

le ton est monté. le salarié a levé la voix. On est aussi passé sur un autre registre.

– *si tu paye pas, c'est les copains de la cité qui vont te faire payer ta sale race.*

– *tu peux répéter ça ?*

l'employeur a appelé deux autres salarié, eux aussi originaires d'Afrique du nord et eux aussi nés dans une famille musulmane. Devant ses deux collègues, l'homme a réitéré ses exigences et ses menaces, continuant d'injurier « *sa sale race* », répétant que le patron aurait la visite des copains de cités...

A noter, parce que c'est un signe ou une lueur d'espoir, les deux collègues n'entreront pas dans la logique totalitaire qui interdit à des musulmans de témoigner contre un autre musulman, quand il est en conflit avec un non-musulman, même si ce musulman a entièrement tort.

Les deux hommes ont régit loyalement, comme deux travailleurs normaux, refusant le monde des « bons » (les soumis à de fanatiques normes antémoyenâgeuses) et celui des « mauvais », les « kouffars », c'est-à-dire les hommes libres, les hommes et les femmes considérant que la croyance et l'incroyance sont du domaine des choix personnels. Ils ont immédiatement réagi, conformément à la morale sociale résultant du pacte républicain. Ils ont évacué cet homme qui n'était plus autre chose qu'un racketter, s'estimant dans son bon droit, parce qu'on « ***ne négocie pas et qu'on ne transige pas avec un Juif et sa sale race*** ».

**Peut-on en tirer une leçon ?**

Je le crois. Je le crois, parce qu'il ne s'agit pas d'un fait isolé. Il y a quelques jours, un autre camarade me confiait son questionnement et son inquiétude.

Un employeur, avec lequel il avait eu affaire quelques jours plus tôt, l'avait appelé. Il n'est pas courant qu'un employeur appelle un syndicat ouvrier. Il s'agissait d'un tout jeune employeur, complètement dépassé par les événements. Dans son équipe, une jeune salariée n'effectuant depuis plusieurs jours aucun travail de la journée, se lancera dans les violences verbales, quand il le lui fera observer. « *Il allait avoir la visite de ses copains de la cité. Elle n'en avait rien à foutre si l'entreprise de cette sale race se cassait la g...* »

Vous m'objecterez que de même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, deux incidents quasi identiques n'expriment pas nécessairement une réalité sociale préoccupante.

Ces deux exemples montrent qu'ils ont de commun : le mépris et la haine pour le Juif, pour la « sale race ». Ils montrent aussi une tendance à l'utilisation de la délinquance ethnique comme moyen de chantage, « les copains de la cité ». Ces bandes sont ressenties, dans certaines parties de la population, comme une sorte de contre-Etat, comme une milice personnelle capable d'imposer une nouvelle loi du plus fort, opposable et opposée à la loi démocratique, opposable et opposée à la légalité.

**Dans ces deux exemples, nous voyons le mépris et la haine du Juif être également au cœur de comportements délictueux sur le lieu de travail.**

Ces situations intéressent-elles la Halde, SOS racisme, le MRAP ? Non, à l'évidence. D'ailleurs pour ces messieurs et mesdames, cette réalité là n'existe pas.

Ces deux situations graves, dont m'ont fait état ces deux amis syndicalistes, sont-ils des faits tellement isolés qu'ils doivent être considérés comme des marges infimes et sans importance ?

Ces deux délinquants au travail ne se connaissaient pas. Ils n'habitaient ni le même quartier, ni la même ville. Pourtant, les mots employés, contre deux employeurs juif, sont presque identiques.

**Il y a quelques semaines,**

**un autre ami me rapportait les confidences inquiètes d'une responsable syndicale.**

Son propos ne concernait pas des violences verbales, ni des propos haineux ou méprisants contre des Juifs employeurs. Elle lui avait fait état du comportement tyrannique et brutal d'un « syndicaliste », un homme mandaté par un de ces syndicats qui, au début des années 80, ont ouvert la boîte de pandore du soutien aux revendications religieuses sur le lieu du travail (temps de pauses rémunérés pour les prières et lieux de prière fournis par l'entreprise, sur le lieu de travail).

L'homme en question exprimerait son mépris pour ses collègues femmes, « habillées comme des putes ».

Ses injures seraient adressées autant aux simples employées qu'à l'encadrement.

La direction en serait informée mais ne régirait pas. Cette

situation dure depuis des mois, dit-elle. Des salariées, n'en pouvant plus de cet acharnement à causes prosélytes, angoissées, se sentant piégées, se retrouvent en dépression, malades. L'ami me confiait que la syndicaliste lui avait récemment confié, que l'homme en question s'appropriait aussi le vestiaire pour ses prières. Personne ne devait y venir à certains moments de la journée. Pour s'assurer que personne ne puisse transgresser sa loi, l'individu bloquait la porte du local commun devenu sa chose.

Ces trois exemples illustrent une réalité multiple, ayant un commun dénominateur : l'irruption des exigences de la charia sur le lieu de travail, un racisme sous-jacent qui les alimentent, un racisme formaté par les préjugés « religieux », un racisme violent, un racisme prêt à surgir et à frapper, pour la moindre chose.

### **Nous ne sommes pas encore dans la situation du Nigeria, mais...**

Le groupe djihadiste dissout il y a quelques jours, par décision du ministre de l'intérieur, n'est pas encore parvenu au stade des assassins fanatiques de Boko haram – organisation armée qui tue, chaque semaine, des centaines de Nigeriens chrétiens ou des Nigeriens musulmans pas assez musulmans. Mais le silence, voire la complicité de dirigeants syndicaux, de Maires et de conseillers, de Députés, de candidats à la présidence, de chefs de la Laïcité militante, fortifie l'audace de ces aspirants à la dictature califale et salafiste.

Il convient de saluer les quatre juges (deux salariés, deux employeurs) qui ont débouté le racketter antisémite qui s'estimait dans son droit, au nom du Coran et des haddiths, en considérant : qu'il y avait une faute grave, justifiant la décision exceptionnelle en justice prud'homale, amenant à

condamner le salarié à verser plusieurs centaines d'euros d'article 700.

Tout est ouvert :

– Dangers extrêmes, menant -au travers d'étapes- à une impitoyable dictature internationale de la charia, ramenant l'humanité vers un état qui sera en deça de celui des populations du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> siècles, s'étripant pour un oui ou pour un non et pour des raisons « religieuses »

– Mais aussi, solution démocratique préservant sept siècles de combat politique et social du peuple français et deux siècles de combat politique et social des peuples d'Europe, combats collectifs et individuels : pour la liberté de conscience ; pour la liberté de croire ou ne pas croire et de dire publiquement pourquoi on croit comme si ou comme ça, ou pourquoi on ne croit pas ; pour la liberté de défendre -par des arguments- les croyances religieuses et le droit non limité de les critiquer -également par des mots et des écrits- ; les libertés politiques, syndicales, électorales, les droits et les devoirs sociaux.

Tout est ouvert, le pire ou le progrès !

**Alain Rubin**